

## Séance Plénière du 13 février 2020

### AVIS N° 05 - AP 02/2020



#### *Budget Primitif (BP) 2020 de l'Abattoir Territorial*

Le jeudi 13 février 2020, les membres du CESECEG se sont réunis en séance plénière en salle de délibérations de la Collectivité Territoriale de Guyane, sous la présidence de Madame Ariane FLEURIVAL

**En présence de :** Ariane FLEURIVAL- Jean-Marc AIMABLE- Philippe ALCIDE-DIT-CLAUZEL- Bruno APOUYOU- Jean-Pierre BACOT- Marc BARRAT- Emmanuel BAZIN de JESSEY- Dominique BONADEL- Jean-Marc BOURETTE- Rosaline CAMILLE SIDIBE- Karyn CORMIER- Benoît DE THOISY- Roland EVE- Roger FLEURIVAL- Joël FRANCILLONNE- Thara GOVINDIN- Raymond HORTH- Charlette HOVEL- Franck KRIVSKY- Jean-Luk LEWEST- Bruno LORiot- Didier MAGNAN- Isabelle NIVEAU- Nicole PALCY- Robert PALOMBI- Chantal PORRINEAU- Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS

**Étaient absents excusés :** Olivier ALFRED- Raymonde CAPE- Patrick CHRISTOPHE- Marie-Josée CRESSON- Rosemonde DE NEEF- Sarah EBION- Monique ELFORT- Rémi GIRAULT- Stéphane LAMBERT- José MARIEMA- Jean-José MATHIAS- Gregory NICOLET- Martine NIVOIX- Murielle ORTU- Antoine PRIMEROSE- Valérie ROBINEL- Patricia SIMONARD- ~~Claude~~ SUZANON

**Étaient absents :** Jean-Pierre BEAUFORT- Janie CESTO- Aïssatou CHAMBAUD- Marie-Ange CHENIERE-JEAN-BAPTISTE- Albert DARNAL- Alexandre DECHAVANNE- Paulin FELIX- Christophe MADERE- Pierre PERROT- Georges-Michel PHINERA-HORTH- Léonard RAGHNAUTH- Magali ROBO-CASSILDE

#### **L'Administration du CESECEG :**

- Madge LUPON, Directrice
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée Cesece
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Marie-Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Vincent LAGUERRE, Chargé de Mission
- Marguerite LOE-MIE, Cadre en immersion
- Marcel KOUSSIKANA, Cadre en immersion
- Marie-Line AUGUSTIN, Assistante de Gestion
- Kelly EIND, Assistante de la Présidence
- Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission
- Annie VALERIUS, Assistante de Gestion

**Les Collaborateurs de la CTG :**

- Elodie ARRAS SAINTE-LUCE, Directrice des Sports
- Daniel MONTGENIE, Service Fiscalité
- Christaine GAUTHIER, Service Budget
- Brice AUGUSTIN-CONSTANTIN, Service Fiscalité
- Yana OTHILY, PAE
- Mireilla LAMA, DGA PEFI
- Lucie BLEZES, Pôle PCPI
- Maïta BERTON, PAE - Directrice gestion Fonds UE
- Erick BLANCHARD, Directeur Abattoir
- JEAN-BAPTISTE Thierry, Directeur de la Régie Territoriale des Transports

-----  
*Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,*

*Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),*

*Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,*

*Vu le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;*

*Vu la circulaire interministérielle du 11 décembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESE, CCEE, et CESECE) des collectivités ultramarines au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 14 décembre 2017 (R03-2017-12-14-003), 19 décembre 2017 (R03-2017-12-19-003), 21 février 2018 (R03-2018-02-21-003) et 29 mars 2018 (R03-2018-03-29-005) fixant la liste des organismes représentés au CESECEG, le nombre de leurs représentants et les modalités de désignation ;*



*Vu les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-006), 11 janvier 2018 (R03-2018-01-10-006), 3 avril 2018 (R03-2018-04-03-004) et 26 juin 2018 (R03-2018-06-27-004) relatifs à la désignation des membres du CESECEG ;*

*Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,*

*Vu la délibération n° 8.18 du 5 juin 2018 relative à l'adoption du règlement intérieur du Cesece Guyane,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 30 avril 2018 (R03-2019-05-24-001), 24 mai 2019 (R03-2019-05-24-002), 24 octobre 2019 (R03-2019-10-24-008) et 5 novembre 2019 (R03-2019-11-05-001) portant remplacement de membres du CESECEG ;*

*Vu la saisine du 6 février 2020 du Président de la CTG ;*

*Entendu le rapport du Président de la CTG n°AP-2020-16-10 relative à l'adoption du Budget Primitif (BP) 2020 de l'Abattoir territorial ;*

*Vu l'avis de la commission mixte «Finances, Budget, Evaluation des politiques publiques//Prospective et Planification//Immigration, Union Européenne, Coopération régionale transfrontalière»*

*Vu la séance plénière du Cesece Guyane du 13 février 2020 ;*

Les Conseillers constatent une volonté manifeste d'affichage équilibré des dépenses et recettes présentées dans ce rapport.

Ils font part de leurs inquiétudes sur l'absence de retour financier sur les recettes d'exploitation de l'Abattoir. Cela aurait pu amener un équilibre compte-tenu du débit qui est proposé lors de l'abattage.

Ils prennent acte des informations qui leur ont été apportées, en relation avec le faible apport en viande des carcasses soumises à l'abattage ; Ce qui engendre un réel déficit par rapport à la mise en œuvre globale de l'exploitation de l'Abattoir.

Ils proposent la création d'une usine de production d'alimentation de bétail qui permettrait de disposer localement d'un approvisionnement de façon continue et augmenterait ainsi la quantité de viandes de carcasses nécessaires à la rentabilité de la structure. Cette usine serait alimentée par la mise en place d'une filière agricole qui développerait la plantation de maïs, de cannes à sucre, de colza, de bananes et de patates douces.

Ils préconisent également qu'une véritable filière de boucherie soit mise en place de l'abattage à la transformation finale des produits (boucherie-charcuterie) avec une attention bien particulière sur la prise en compte de l'appréhension des jeunes lors de l'abattage des animaux, ce qui semble freiner la filière.

Ils reconnaissent les efforts fournis pour une meilleure santé financière de l'outil.

4

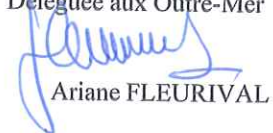
**Avis favorable du Conseil.**

Pour + Procurations	Contre	Abstention
32	00	00

Fait et délibéré en séance plénière, le 13 février 2020



La Présidente du Ceseceg  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Cesece France  
Déléguée aux Outre-Mer



Ariane FLEURIVAL